



Les élus des Chartes forestières de territoire de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure prennent position vis-à-vis des gros projets industriels qui menacent les filières locales de Bois énergie

Le bois énergie est certainement un des meilleurs moyens de production de chaleur, économique, écologique. La forêt représente également une ressource majeure du territoire et à ce titre, une opportunité pour l'emploi et le développement local.

En synergie avec le Pays de Haute-Provence, les deux Chartes forestières des territoires Montagne de Lure et Luberon œuvrent à soutenir la structuration et le **développement en circuits courts de la filière bois énergie** dans son ensemble :

- Informer et sensibiliser les populations et les acteurs locaux
- Soutenir les collectivités pour la création de chaufferies automatique à bois déchiqueté. En 2013, il existe près de 55 chaufferies consommant actuellement plus de 6 000 tonnes de bois résineux /an.
- Structurer la filière bois énergie locale et sécuriser l'approvisionnement des chaufferies en bois local et certifié.
- Travailler avec les propriétaires à la gestion durable et multifonctionnelle des forêts, notamment par l'organisation d'associations syndicales de propriétaires privés.

Ces démarches sont soutenues par l'Etat, la Région PACA (programme AGIR ASTER), les Conseils généraux 04 et 84, et les financements européens (FEDER, FEADER et LEADER).

Le bois est considéré comme une énergie renouvelable dans la mesure où la ressource consommée et brûlée (émettrice de CO₂) est compensée par la régénération de la forêt. C'est pourquoi tous les schémas locaux d'approvisionnement sont basés sur le principe fondamental d'une ressource disponible liée à l'accroissement naturel (en préservant le capital).

La ressource locale du territoire a été estimée en 2009 lors de l'étude du **Plan d'approvisionnement territorial** du Pays de Haute-Provence et du Parc naturel régional du Luberon. Elle représente **théoriquement 70 000 tonnes de bois résineux/an** (hors houppiers et rémanents, et hors bois bûche), dont 45 000 tonnes sont déjà exploitées en bois d'industrie, et **15 000 tonnes** correspondent aux **besoins du territoire en bois énergie à moyen terme** (développement et montée en puissance des chaufferies locales publiques et privées). Le bois non valorisé est donc marginal, il est situé principalement en forêt privée, sa mobilisation est rendue difficile par le morcellement de la petite propriété foncière et reste dépendante de la volonté des propriétaires.

Deux projets visant à utiliser de la biomasse pour produire de l'électricité ont été retenus et financés en PACA par la Commission de Régulation de l'Energie: la reconversion d'une centrale thermique par E.On à Gardanne, et Inova Var Biomasse à Brignoles. Les plans d'approvisionnement de ces projets prévoient pour 2015, outre l'utilisation de déchets de bois et déchets verts, un besoin de

l'ordre de 500 000 tonnes/an de ressource forestière locale. Ces volumes seront complétés, au moins les premières années, de 335 000 tonnes de bois importé de l'étranger (Canada /Ukraine). Le rendement du process E-ON de production d'électricité à partir de biomasse n'est que d'environ 30%, sans valorisation de la chaleur produite, ce qui constitue une **aberration écologique et un gaspillage notoire de la ressource.**

Ces projets risquent également de déséquilibrer un marché et des filières encore fragiles, voire d'anéantir les efforts consentis par la puissance publique et relayés par les territoires au cours des dernières années. Ils entrent en **concurrence avec l'ensemble de la filière bois**, dont l'usine de pâte à papier de Tarascon, ainsi que la filière biomasse locale. Les conséquences de cette **pression nouvelle sur la ressource résineuse** sont déjà visibles sur le terrain, avec le démarchage de petits propriétaires forestiers privés qui sont invités à faire exploiter leurs bois, sans aucune garantie de prise en compte des enjeux paysagers et écologiques, ni certification de gestion forestière durable.

Les élus des territoires de la Communauté des communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure, de la Communauté de communes du Pays de Banon, du Pays de Haute-Provence et du Parc naturel régional du Luberon,

- Dénoncent dans leurs principes et dans leurs conséquences les projets de méga-centrales qui sous couvert d'utiliser une ressource renouvelable contribuent au **gaspillage énergétique** et condamnent la France à importer de la biomasse.
- Affirment que la ressource forestière, bien qu'elle soit encore supérieure à la consommation actuelle, doit être valorisée avec **les meilleurs rendements.**
- Souhaitent que la filière forêt/bois devienne un vrai sujet de débat entre les pouvoirs publics régionaux et locaux, les acteurs industriels, professionnels de la forêt et la société civile, afin d'**optimiser l'économie de la filière** (emplois, valorisation des bois dans la construction et l'ameublement, etc.) et défendre **les enjeux environnementaux** (utilisation des énergies renouvelables, gestion durable des forêts).
- S'associent aux mouvements citoyens contre de tels projets gigantesques qui représentent une menace pour le paysage, la biodiversité et la santé des populations par la pollution qu'ils engendrent.

Signataires :

Le président de la Communauté des communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure*
Christophe Castaner, député-maire de Forcalquier

La présidente de la Communauté de communes du Pays de Banon*
Brigitte Reynaud, maire de Revest des Brousses

Le président de la Charte forestière de territoire de la Montagne de Lure
Pierre Honoré

Le président du Parc naturel régional du Luberon*
Jean-Louis Joseph, maire de la Bastidonne

Le président de la Charte forestière de territoire du Luberon
Alain Feretti, maire de Grambois

Le président du Pays de Haute Provence
Jérôme Dubois, maire de Volx

**collectivités porteuses des Chartes forestières de la montagne de Lure et du Luberon*